



Vucherens, le 06/12/2022

Le Conseil communal a tenu séance le mardi 06 décembre 2022.

Lors de cette séance, le Conseil communal a :

- **décidé de ne pas entrer en matière sur le préavis municipal 06/2022 et de le renvoyer à la Municipalité pour complément d'informations** : Demande de crédit d'étude de CHF 150'000.- pour la rénovation de la maison communale à la Rte du Village 2

Résumé : Le but de l'étude est d'estimer le coût des travaux de manière précise, afin de rédiger le préavis pour la demande de crédit de construction.

- **adopté le préavis municipal 07/2022** : Budget de fonctionnement pour l'année 2023

Résumé : Pour l'année 2023, il se présente de la manière suivante : Total des charges CHF 2'778'261.- ; Total des revenus CHF 2'658'420.- ; Total excédents de charges CHF 119'841.-

- ***adopté le préavis municipal 08/2022** : Demande de crédit de CHF 85'000 pour le changement du prestataire informatique

Résumé : Le prestataire actuel ne donne plus satisfaction. La Municipalité propose dorénavant d'avoir recours aux services d'un nouveau prestataire. Le crédit servirait à acquérir de nouvelles licences, effectuer leur installation et leur mise en œuvre, former le personnel, reprendre, faire migrer les données sur le nouveau système et couvrir les frais de résiliation.

Le bureau du Conseil vous adresse ses meilleures salutations.

Pour le Conseil communal

Luc-Olivier Bünzli
Président



Noémie Gabriel
Secrétaire

Les préavis municipaux sont disponibles sur le site internet de la Commune de Vucherens www.vucherens.ch

*Selon les articles 160ss de la LEDP (Loi sur l'exercice des droits politiques), cette décision peut faire l'objet d'un référendum. La demande de référendum doit être déposée dans les 10 jours qui suivent l'affichage de la décision.